La lettre du Sénateur
CHRISTOPHE-ANDRÉ FRASSA

N° 10 - Octobre 2018

EDITORIAL

IL ENTEND LA COLÈRE, IL A COMPRIS, IL ASSUME…

Tel est le refrain du Président de la République depuis 18 mois.

Comme j'aimerais être optimiste ! Comme j'aimerais croire à la bonne parole d'un Président qui propose, discours après discours, un monde meilleur pour la France en général et les Français de l'étranger aussi ! Enseignement, fiscalité, service public consulaire… Sans compter tous ces rapports et missions confiés à des parlementaires, forcément de la majorité, qui nous proposent ou vont nous proposer monts et merveilles.

Le 15 décembre prochain sera une nouvelle date clef. C'est effectivement ce jour-là que le député Samantha CAZEBONNE présentera son rapport sur le devenir de l'enseignement français à l'étranger. Ce sera également le jour où la Direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire présentera les conclusions de sa grande **consultation relative aux indicateurs de performance du réseau consulaire**.

Sur le premier point, il s'agira certainement d'un florilège de propositions à la manière de ce que sa collègue Anne GENETET nous a proposé le mois dernier et dont les premiers résultats, en matière de fiscalité, en disent long sur le sort qui sera réservé au reste de ses propositions…
Concernant l'enseignement, nous touchons un autre point sensible. Les budgets s'amenuisent et la mobilisation des parents et des enseignants est forte. Les mesures proposées par Madame CAZEBONNE seront donc attendues et étudiées à la loupe.

Sur le deuxième point, que dire quand l'administration, elle-même, avec, je dois l'avouer, beaucoup de franchise, estime de la manière la plus directe possible et sans langue de bois devant les élus de l'AFE que les lendemains vont être difficiles ? « Se recentrer sur le cœur de nos missions » nous informe en effet l'administration consulaire pour justifier de la suppression du notariat consulaire ou des Journées défense et citoyenneté à l'étranger. Une manière simple de dire que les moyens financiers se réduisent drastiquement, sans compter l'obligation de réduire, année après année, les effectifs (10% de la masse salariale des réseaux de l'Etat à l'étranger, ce qui représente 110 millions d'euros).

Le début de l'année 2019, devrait être également celui de la reprise des discussions concernant la révision constitutionnelle et donc de la réforme de la représentation des Français hors de France.

Au moment où cette lettre est publiée, rien n'a vraiment filtré sur ce que nous réserve le « nouveau » gouvernement Edouard PHILIPPE. Le maître mot semble être « la proximité ». Ce n'est pas très « nouveau monde » ça ! N'était-ce pas déjà le maître mot de la réforme de 2013, avec le succès que nous connaissons aujourd'hui, à savoir une AFE affaiblie, des Conseillers Consulaires sans réel pouvoir ni moyens, malgré leur implication…

Et pour ceux qui avaient mis tant d'espoir dans le nouveau monde, et les autres qui ont vu dès le début la supercherie, je vous renvoie aux deux dernières pages de cette lettre ainsi qu'à l'ensemble de mes éditos depuis des mois… Certains déchanteront, j'imagine, les autres avaient alerté…

En marge de la 29ème session de l'AFE

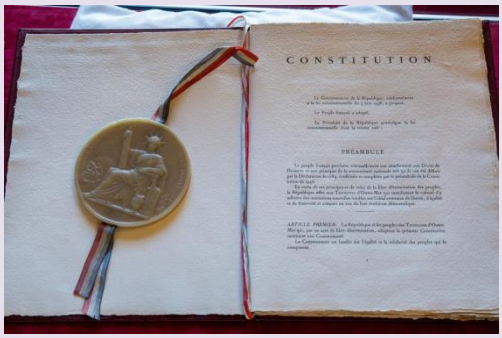

A l'occasion des 60 ans de la Constitution de la Vème République et de la 29ème session de l'Assemblée des Français de l'Etranger, j'ai réuni autour de Philippe BAS, Président de la Commission des Lois au Sénat, de très nombreux Conseillers Consulaires et élus des Français de l'étranger.

Un grand moment de convivialité entre élus, mais surtout entre amis. Outre mes nombreux déplacements à l'étranger, cet évènement permet également de maintenir le lien fort qui existe entre les parlementaires et les représentants des Français de l'étranger.

Les échanges ont été nombreux et riches. Avec la présence de nombreux parlementaires qui ont été auditionnés lors de cette semaine de l'AFE, les passerelles entre les deux assemblées parlementaires et l'AFE se nouent et se renforcent pour mieux faire connaître les travaux et l'expertise des élus des Français de l'étranger.

Je remercie très chaleureusement Philippe BAS pour sa présence, son écoute, sa simplicité et sa grande disponibilité lors de cet évènement.

En marge de la 29ème session de l'AFE

Retrouvailles à Paris avec Christian CHEVRIER, Conseiller Consulaire en Thaïlande et Birmanie, à l'occasion de la 29ème session de l'Assemblée des Français de l'étranger. Nous avons fait ensemble un large tour d'horizon sur les attentes de nos compatriotes en matière d'enseignement, de fiscalité, de sécurité et de protection sociale.

Rencontre avec Laurent RIGAUD, Conseiller Consulaire aux Emirats Arabes Unis. Échanges sur la circonscription du Moyen-Orient et préparation de mon futur déplacement.

Heureux de revoir Patrick CARACO, Conseiller Consulaire à Los Angeles pour parler avec lui de nos compatriotes de l'ouest des USA et de la situation dans les établissements scolaires français en Californie.

Avec Geoffrey PARTY, Président de la commission de la sécurité de l'Assemblée des Français de l'étranger, nous avons fait un bilan des travaux de la 29ème session de l'AFE sur ce sujet primordial pour nos compatriotes à travers la planète.

Petit déjeuner organisé à l'initiative de mon collègue Damien REGNARD avec le bureau élargi de l'AFE en présence de plusieurs présidents de groupes d'amitié du Sénat et de l'Assemblée pour nouer des liens entre les élus.

Merci à Jacky DEROMEDI d'avoir organisé plusieurs dîners-débats thématiques avec les Conseillers Consulaires à l'occasion de la session de l'AFE, au cours desquels, les échanges ont permis de prendre le pouls de nos communautés à travers le monde et d'écouter plusieurs personnalités venues faire le point sur les dossiers d'actualité (ici avec le directeur de l'AEFE Christophe BOUCHARD).

Déplacement au Liban

Rencontre à Beyrouth avec les Conseillers Consulaires et les représentants des Français du Liban pour parler de l'avenir de l'enseignement scolaire à l'étranger et plus particulièrement au Liban, mais aussi de la réforme de la représentation des Français de l'étranger.

Déplacement en Allemagne

Dîner convivial à Stuttgart avec Catherine VEBER, Consule générale de France, Dominique MIER-GARRIGOU, Présidente de l'UFE Wurtemberg, Martine SCHOEPPNER, Vice-présidente de l'AFE, Philippe GERMAIN, Président et les membres de la section des CCE.

Débat à l'Institut Français de Stuttgart autour des valeurs de la République, de l'Europe et des relations : « Fraternité – une des devises de la République Française – un lien, un idéal européen ? »

Visite de l'Ecole maternelle bilingue Georges-CUVIER de Stuttgart Riedenberg. Enrichir leur double culture par un bilinguisme enseigné dès leur plus jeune âge, est une véritable chance pour tous ces enfants.

Visite de l'Ecole élémentaire franco-allemande de Stuttgart Sillenbuch. Un double cursus scolaire pour une double culture. Préparer au mieux l'avenir de ces jeunes élèves.

Déplacement en Principauté d'Andorre

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

La Principauté d'Andorre accueille la 31ème Assemblée Régionale Europe de l'APF où se retrouvent plus de 20 sections pour débattre du 21 au 24 octobre sur les enjeux du tourisme durable. **Discours d'ouverture** du Secrétaire général parlementaire, Jacques KRABAL.

La délégation française (presque complète sur la photo) à Andorre la Vieille pour participer aux **travaux de la 31ème Assemblée Régionale Europe de l'APF** et cosigner une **résolution** en faveur du tourisme durable.

En marge de la session de l'Assemblée Régionale Europe de l'APF, avec Catherine METAYER, Conseiller Consulaire en Andorre, nous avons parlé de la situation des Français installés dans la principauté des Pyrénées qui n'ont désormais plus de services consulaires et sont obligés de faire toutes leurs démarches à Barcelone, à 3 heures de route.

Déplacement aux Etats-Unis

Au siège de l'ONU à New-York, j'ai participé avec mes collègues français, et ceux de nombreux pays africains, à la Conférence parlementaire sur le **G5 Sahel** co-organisée par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et l'Organisation internationale de la Francophonie sous l'égide de l'ONU.

Opportunité importante pour porter, avec mes collègues sahéliens, la nécessité d'un contrôle démocratique des coopérations civiles et militaires. Message bien reçu par Madame Michaëlle JEAN, Secrétaire générale de la Francophonie, et le département du maintien de la paix. Une étape très utile de préparation du sommet interparlementaire G5 Sahel à Paris, le 13 décembre prochain.

Des échanges très riches entre les parlementaires de l'APF et un même engagement pour la sécurité et la stabilité démocratique au Sahel qui résonne dans l'appel de New-York que nous avons adopté.

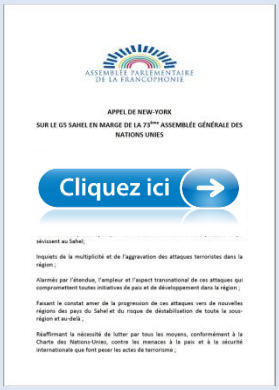

Sur le site de l'**APF**, l'appel de New York adopté suite à la Conférence parlementaire sur le G5 Sahel au Siège des Nations Unies à New York sur le thème : quels rôles pour les parlementaires dans la lutte contre le terrorisme dans la zone Sahélienne?

En marge de mon déplacement au siège de l'ONU, j'ai rencontré les élus consulaires de New-York, Gérard EPELBAUM, Patrick PAGNI et Nicolas PUYGRENIER pour parler avec eux de l'assujettissement à la CSG/CRDS des Français résidant hors d'Europe ainsi que de l'enseignement français aux Etats-Unis.

Rencontres au Sénat

Entretien au Sénat avec Thierry DUPLEIX, Conseiller Consulaire à Yaoundé et Antoine NTSIMI MENYIE, ancien ministre des finances du Cameroun, pour dresser un bilan de l'élection présidentielle au Cameroun et parler de l'avenir de la relation bilatérale entre nos deux pays.

Réunion des groupes d'amitié France-Allemagne du Sénat et de l'Assemblée nationale autour de l'Ambassadeur d'Allemagne Nikolaus MEYER-LANDRUT pour parler du rôle des parlementaires dans le renforcement des relations entre nos deux pays.

Avec Laurent CAIZERGUES, Conseiller Consulaire en Tunisie et en Libye nous avons évoqué le désengagement de l'Etat vis-à-vis des Français de l'étranger, plus spécifiquement la suppression des Journées Défense et Citoyenneté et le notariat consulaire.

Avec mon ami Bertrand DUPONT, nous avons longuement parlé de la situation au Brésil à quelques jours du second tour de l'élection présidentielle et des conséquences possibles sur la communauté française et nos entreprises.

STAFE : Bilan de la campagne 2018

La Commission consultative du STAFE (soutien au tissu associatif des français de l'étranger) a finalement jugé recevables 223 projets (soit 74% des dossiers étudiés) pour un montant de 1,74 M€.

En voici la liste.

Justice et équité entre les citoyens ? Episode 1

Loin de simplifier l'impôt, l'administration vous le complexifie…
Comment faire simple quand on peut faire compliquer !

Dans le cadre des discussions concernant le projet de loi de finances pour 2019, l'Assemblée nationale vient d'adopter sans broncher un **amendement** du gouvernement qui vise à modifier le mode de calcul de vos impôts… Rien que ça…

Il relève le taux minimum d'imposition applicable aux revenus de source française des non-résidents **de 20% à 30%**.

Le gouvernement précise par ailleurs que « *La possibilité pour le contribuable de demander l'application à ses revenus de source française du taux moyen de l'impôt résultant de l'application du barème progressif à l'ensemble de ses revenus de source française et étrangère, s'il est inférieur au taux minimum, sera conservée et il y sera en pratique recouru beaucoup plus fréquemme*nt. »

Les revenus fonciers et, selon les cas, du travail, étaient jusqu'à présent imposés au taux minimum de 20%. Ceux dont les revenus mondiaux les plaçaient dans une tranche inférieure, devaient en apporter la preuve. Selon les législations fiscales étrangères, obtenir la preuve pouvait prendre plusieurs années, voir ne jamais aboutir ou être impossible.

Il y a donc là une différence de traitement entre contribuables non ?

Ça ne vous rappelle rien ? Je vous renvoie à la page suivante… (CSG applicable aux non-résidents).

Donc, votre taux passera de 20% à 30%. L'impact est violent, c'est le moins que l'on puisse dire.

Nos compatriotes qui vivent ou travaillent à l'étranger méritent un peu plus de considération !

Alors, essayons d'être bon joueur et positif ! Imaginons que cette décision soit motivée par de bons sentiments. Si la démarche est vraiment honnête, le gouvernement va-t-il proposer aux non-résidents un système de déclaration plus simple, plus clair, et enfin leur faire confiance ?

Dans certains pays, nos compatriotes peuvent faire une déclaration sur l'honneur. Pourquoi ne pas étendre cette disposition à l'ensemble du monde ?

Par ailleurs, pour mémoire, des remboursements des sommes indument prélevées au titre de la CSG CRDS, suite aux décisions de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), sont encore en souffrance depuis 2012…

Quid de la gestion des dizaines de milliers de dossiers qui vont légitimement être soumis à Bercy alors que le gouvernement annonce un grand nombre de suppressions d'emplois dans ce ministère ?

Une absurdité que le Sénat saura faire comprendre au gouvernement…en proposant la suppression de cette mesure. **Je déposerai avec mes collègues un amendement en ce sens**.

Justice et équité entre les citoyens ? Episode 2

LA « grande réforme fiscale pour les Français de l'étranger » n'aura pas lieu.

La CSG-CRDS des non-résidents, votée en 2012, est à l'origine d'un contentieux de masse avec l'Etat. En 2015, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a invalidé cette contribution jugée contraire au principe d'unicité de la législation sociale. En clair, l'Etat ne peut demander à un contribuable de cotiser à la Sécurité sociale française si celui-ci est affilié à un autre régime.

Malgré tout, la majorité de l'époque a maintenu ce prélèvement en le fléchant vers le Fonds de solidarité vieillesse (FSV). En janvier dernier, une autre décision de la CJUE a établi une distinction entre les résidents au sein de l'UE et les autres. Les uns peuvent être exonérés de prélèvements sociaux, au titre d'un règlement européen de 2004 sur l'unicité de la législation sociale, mais pas les autres.

En supprimant les prélèvements sociaux pour nos compatriotes vivant dans l'espace économique européen, l'Etat ne fait que se conformer aux injonctions du droit européen.

Malgré les conclusions du rapport GENETET, députée de l'écrasante majorité LREM à l'Assemblée nationale, sur « la mobilité internationale », cette même Assemblée nationale a rayé purement et simplement le 26 octobre au matin un **amendement** au projet de loi de financement de la Sécurité sociale visant à exonérer tous les non-résidents de CSG, et pas uniquement ceux qui vivent en Europe…

Et s'il n'y avait que ça.

Lors des débats à l'Assemblée nationale, Gérald DARMANIN a laissé entendre que l'exonération de la CSG-CRDS pour les résidents dans l'UE sera financée en 2019 par une imposition plus lourde pour tous les expatriés (l'effet 30% ?) C'est la double peine de cette grande « refonte de la fiscalité des français de l'étranger »…

Là encore, le texte arrive au Sénat. Nous saurons, là encore, le rappeler au gouvernement en proposant d'étendre l'exonération de CSG-CRDS à l'ensemble des Français de l'étranger. Je proposerai avec mes collègues un amendement en ce sens.

Prises de parole en séance ou en commissions, questions écrites, retrouvez l'ensemble de mes activités au Sénat

Retrouvez-moi également sur les réseaux sociaux

CHRISTOPHE-ANDRÉ FRASSA
Sénateur représentant les Français établis hors de France

Au Sénat
15 rue de Vaugirard
75006 Paris
Tél : +33 (0) 1 42 34 46 57
c.frassa@senat.fr

Si vous ne souhaitez plus recevoir ma lettre d'information, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : c.frassa@senat.fr en indiquant "DÉSINSCRIPTION"